

**AVIS**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-2022**

**AVIS** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le projet de **règlement numéro 17-2022, ayant pour objet de modifier le règlement numéro 1-2015 régissant la démolition d'immeubles.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **3 octobre 2022, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 17-2022, soit la modification du règlement numéro 1-2015 régissant la démolition d'immeubles.
4. Le changement concerne l'article 5 du Chapitre III du règlement numéro 1-2015 et vise à ramener le quorum du comité de trois membres à deux membres.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 17-2022 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 17-2022 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement numéro 17-2022 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 20 septembre 2022.

Danielle Caron, OMA  
Greffière